

Règlement. Nous n'admettons pas que c'est une restriction plus sévère que certaines autres qui visent déjà nos délibérations. Par exemple, on pourrait prétendre, comme l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre l'a signalé, que même lorsque nous avons réduit le temps de parole des députés à 40 minutes, quand l'Orateur occupe le fauteuil, et à 30 minutes, lorsque nous siégeons en comité, c'était déjà restreindre le droit de parole des représentants. Cependant, il a fallu le faire pour que d'autres députés puissent parler. Un des principes essentiels de la liberté de parole et de la liberté d'action, à mon avis, c'est que l'on accorde le même droit à tous les intéressés. S'il n'y a aucune restriction quant à la durée des discours ou des débats, lors de l'étude du discours du trône, du budget ou le reste, un député qui parle trop longtemps impose, en pratique, le silence à ceux qui le suivent.

Je dis donc simplement qu'à mon avis, les dispositions contenues dans l'ordre du jour n° 15, inscrit au nom du gouvernement, aux termes desquelles les députés de l'arrière-ban auront un temps illimité pour étudier et débattre les affaires de chaque ministère au sein d'un comité permanent, et les autres dispositions figurant dans la présente résolution et dans celle qui a été adoptée, rehausseront, tout compte fait, le prestige des députés de l'arrière-ban au lieu de leur enlever quelque chose.

[Français]

**M. Robert Beaulé (Québec-Est):** Monsieur le président, je désire faire quelques observations avant l'adoption de ce rapport.

Au cours des délibérations, il m'a été donné de comprendre que plus on approfondit le Règlement de la Chambre, plus on empêche celle-ci de progresser. Je crois qu'il faut mettre un terme à ce débat et que le temps de passer à l'action est maintenant venu. Il faut absolument que le Règlement soit changé afin que la Chambre puisse faire certains progrès. Si un homme d'affaires dirigeait son commerce de la même manière que la Chambre des communes, je suis d'avis qu'il serait vite acculé à la faillite.

La discussion a surtout porté autour du paragraphe 7 de l'article 15A de la résolution n° 15, relativement à la limitation des débats. J'ai fait remarquer au comité que la durée des débats sur l'Adresse en réponse au discours du trône et le budget était déterminée d'avance, et jamais je n'ai entendu un député se lever pour dire qu'on lui imposait le bâillon ou la guillotine. Je suis étonné de constater aujourd'hui que, parce qu'on veut amender le Règlement de la Chambre en vue d'en accélérer les travaux, on a recours à ces mots «guillotine» et «bâillon».

Pour ma part, vous pouvez tenir pour admis que notre parti est en faveur d'un changement majeur au Règlement et que nous appuierons l'adoption du rapport du comité. En outre, le plus tôt il sera adopté, le mieux ce sera pour la Chambre.

Si on lit le paragraphe 7, on constate que deux jours sont alloués ou attribués à l'étude précédant la deuxième lecture, deux jours à l'étude en comité et une journée pour le débat portant troisième lecture, et de plus, une période de temps supplémentaire de quatre heures sera allouée si un député n'a pas eu l'occasion de s'exprimer au cours de ce débat. Je suis d'avis qu'on répond ainsi à toutes les exigences des députés. Quand, au cours d'un débat, un représentant d'un parti a prononcé un discours de 40 minutes pour énoncer son opinion sur le principe d'une mesure, alors que l'Orateur est au fauteuil, et qu'un autre député du même parti parle durant 40 minutes et offre une critique constructive, je crois qu'à ce moment-là les députés ont accompli leur devoir; et il est inutile d'éterniser le débat durant des heures, des jours et des semaines pour le simple plaisir de s'attirer la faveur populaire.

Nous sommes en faveur de l'adoption du Règlement tel qu'il est présenté dans le rapport et il nous fera plaisir de voter en ce sens.

[Traduction]

**Mlle Pauline Jewett (Northumberland):** Monsieur l'Orateur, à titre de député de l'arrière-plan, je veux simplement remercier les députés du premier rang qui ont pris la parole, notamment celui de Winnipeg-Sud-Centre, des larmes de crocodiles qu'ils ont versées à notre sujet. Pourtant, il me semble qu'il n'a pas compris. Je crois que la plupart des députés de l'arrière-plan sont vraiment très satisfaits de ce que le comité des députés du premier rang ont mis dans ce rapport. En effet, j'ai l'impression que le degré d'unanimité atteint—et je regrette qu'elle ne soit pas complète—indique clairement que les députés du premier rang, au cours des dernières semaines, ont beaucoup songé au genre de problèmes qui ennuient le plus les députés de l'arrière-plan. Leur pensée se reflète dans certaines recommandations, non seulement celles qui ont été faites aujourd'hui, mais quelques-unes des modifications apportées plus tôt à la résolution précédente: l'ordre n° 14 du gouvernement.

En vérité, quand je songe aux diverses propositions que différents députés de l'arrière-plan de tous les partis ont faites aux leaders de la Chambre et aux autres occupants des premières banquettes, je me réjouis de constater, pour ma part, le nombre de nos idées et suggestions qui ont été acceptées et auxquelles on a donné suite au moyen de